



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/09/16

Reçu en Préfecture le : 28/09/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 26 septembre 2016
D-2016/354

Aujourd'hui 26 septembre 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK

Cité du Vin. Protocoles transactionnels avec les entreprises. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le chantier de construction de la Cité du Vin a débuté en septembre 2013, les travaux sont terminés et les réserves sont en train d'être levées.

La fin de chantier s'est avérée complexe et des ajustements techniques ont dû être décidés afin de garantir une parfaite finition d'ouvrage dans le respect des règles de sécurité et d'accessibilité.

Dans ce cadre, certains des prestataires attributaires ont contesté les ajustements demandés par rapport aux dispositions contractuelles de leur marché.

D'autre part, pour atteindre l'objectif d'ouverture au public du bâtiment au 1er juin 2016, certaines entreprises ont dû renforcer leurs moyens humains.

Dans ce contexte, plusieurs réclamations avec à l'appui des devis de travaux supplémentaires et des surcoûts de renforcement de moyens sont parvenues à la Ville de Bordeaux pour un montant global de 1 593 607,97 € HT.

Les parties ont donc convenu, à la suite de discussions amiables, de mettre un terme à leur litige de manière transactionnelle, dans les conditions suivantes :

- La société MINER attributaire du marché 2013-410 pour une indemnisation de 260 272,40 € HT.
- La société DEL TEDESCO attributaire du marché 2014-176 pour une indemnisation de 85 010,09 € HT.
- La société SODIFRA attributaire des marchés 2014-177 et 2014-178 pour une indemnisation de 25 483,48 € HT.
- La société EIFFAGE attributaire du marché 2013-395 pour une indemnisation de 18 492,33 € HT.
- La société HERVE THERMIQUE attributaire du marché 2013-393 pour une indemnisation de 23 476,43 € HT.

Le montant total des indemnisations à verser aux prestataires, s'élève à 412 734,73 € HT.

Le montant de ces indemnisations est inclus dans le budget prévisionnel recalé de l'opération (81,1 M€ HT), et n'a donc pas d'incidence sur le coût global de l'opération.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer les protocoles transactionnels afin de clôturer les marchés cités.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours rubriques 95- 213- articles 2313, 67.

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 septembre 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE